



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

- Date de convocation : 16 mars 2026
- Date d'affichage : 16 mars 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Pouvoir : 2**

L'An deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize mars 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY.

Présents : M. Éric THERRY, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe MARCOT, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, M. Jonathan ALLONGE, Mme Geneviève PIRES DA SILVA, M. Xavier CRISTOBAL, Mme Catherine FRITZ, Mme Françoise CAMPAGNE, Mme Pamela RINGENBACH, Mme Audrey BONNIN COUVE, Mme Charlotte DEVILLERS, M. Michel BRAULT, Mme Annick DESBOURGET, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ.

Pouvoirs : M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Éric THERRY et Mme Annyline SAINS SANS donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°20/9.1 – COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Vu le Code électoral, notamment les articles L. 19, R. 7 et suivants ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant la composition des commissions de contrôle des listes électorales ;

Considérant la nécessité de constituer une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires contre les décisions du maire en matière d'inscription ou de radiation des listes électorales, ainsi que de vérifier la régularité de ces listes ;

Considérant que cette commission doit se réunir au moins une fois par an et entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin ;

Considérant que le Conseil Municipal doit désigner cinq conseillers municipaux (trois sur la liste majoritaire et deux sur la liste minoritaire), en qualité de membre titulaire, et cinq conseillers municipaux en qualité de suppléant (trois sur la liste majoritaire et deux sur la liste minoritaire), pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les membres de la commission de contrôle des listes électorales suivants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. LOPEZ Serge	M. CRISTOBAL Xavier
M. BROCHARD Alain	M. LAGNIAUX Franck
Mme PIRES DA SILVA Geneviève	M. SOBRAL Paulo
M. BRAULT Michel	M. BOLLER Thierry
Mme DESBOURGET Annick	Mme LENTZ Sandrine

Le Maire,



La secrétaire,